



Aide juridictionnelle

Par Mattheyeux

Bonjour,
Quelqu'un qui a comme revenus le minimum vieillesse, et une faible épargne autour de 2500 €, peut-il prétendre à l'aide juridictionnelle, si oui totale ou partielle ?
Merci

Par isernon

bonjour,

voir ce lien sur ce sujet :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074
[/url]

salutations

Par Mattheyeux

Bonjour et merci.
Mattheyeux